

Le centre de vaccination de Wemmel

pg 4 Un nouveau calendrier d'enlèvement
des immondices, de nouvelles règles
de recyclage, des nouveaux sacs

pg 9 Appel à candidatures pour
le conseil de l'académie



SERVICES COMMUNAUX

Académie de Musique, Langage et Danse

02/462.06.50 | academie@wemmel.be

Bibliothèque

02/462.06.20 | bib@wemmel.be

Affaires civiles

02/462.05.70 | affaires.civiles@wemmel.be

Finances

02/462.05.20 | finances@wemmel.be

Logement

02/462.05.55 | logement@wemmel.be

Information & TIC

02/462.06.10 | info@wemmel.be

Sécurité intégrale

02/462.05.91 | securite@wemmel.be

Environnement

02/462.05.50 | environnement@wemmel.be

Patrimoine & mobilité

02/462.05.80 | patmob@wemmel.be

Loisirs & bien-être

02/462.03.90 | vtw@wemmel.be

CPAS

02/462.03.00 | cpas@wemmel.be

Résidence Geurts

02/451.06.00 | receptie.residentie@wemmel.be

Centre de services local EUREKA

02/462.03.20 | eureka@wemmel.be

Economie locale

02/462.05.47 | economie.locale@wemmel.be

BUREAU PERMANENT CPAS

Président:

Armand Hermans

Membres:

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers



Photo vzw De Rand

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Walter Vansteenkiste - bourgmestre:

aménagement du territoire, personnel, police & sécurité intégrale, politique générale & participation,

Monique Van der Straeten:

académie, bien-être & intégration, communication, économie locale, enseignement d'accompagnement, TIC & digitalisation,

Christian Andries:

affaires Européennes et internationales, bibliothèque, culture, évènements, tourisme,

Roger Mertens:

affaires civiles, affaires juridiques, cimetière, population, sport,

Raf De Visscher:

affaires territoriales, enseignement, jeunesse

Vincent Jonckheere:

environnement & développement durable, finances, mobilité

Colophon

Rédaction: Service Information Wemmel, info@wemmel.be

Mise en page et impression

Imprimerie Leleu, Brussegem

Contact

T 02/462.06.13

E info@wemmel.be

Inscriptions préalables dans les écoles fondamentales de Wemmel

Si votre enfant est né en 2019, il ira à l'école pour la première fois en 2021 ou en 2022. Le début d'une nouvelle aventure!

Les écoles fondamentales néerlandophones suivantes recourent à un système central pour les inscriptions préalables:

- l'école fondamentale communale de Wemmel De Wondertuin;
- l'école fondamentale libre Mater Dei;
- l'école fondamentale libre Sint-Jozef.

Comment fonctionne le système dans les écoles fondamentales néerlandophones participantes ?

Surfez sur <https://wemmel.aanmelden.in>.

1. Vous préinscrivez votre enfant. Les inscriptions préalables sont ouvertes du mercredi 10 mars 2021 au vendredi 2 avril 2021 inclus. Le jour de l'inscription préalable n'a aucune importance.
2. Vous recevez votre ticket au plus tard le vendredi 30 avril 2021.
3. Vous inscrivez votre enfant durant la période des inscriptions, à savoir entre le mardi 4 mai 2021 et le lundi 31 mai 2021 inclus. Pour ce faire, prenez rendez-vous à l'école.

La "Maison de l'enfant" Wemmel peut vous aider pour faire l'inscription. Vous pouvez contacter la coordinatrice par téléphone 0492 / 34.55.56 ou par mail: huisvanhetkind@wemmel.bewemmel.be



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site <https://wemmel.aanmelden.in>, envoyer un e-mail à l'adresse aanmelden@wemmel.be ou appeler le 02/462.05.00. Pour les autres écoles fondamentales, surfez sur leur site Internet.

Wemmel a désormais son psychologue de première ligne

ACCORD DE COOPERATION AVEC LA COUPOLE DE L'ACTION SOCIALE WELZIJNSKOEPEL WEST-BRABANT

Si l'on veut éviter l'aggravation de problèmes psychologiques, il est essentiel d'obtenir de l'aide suffisamment rapidement. Le CPAS a donc conclu une convention de collaboration avec la coupole de l'action sociale Welzijnskoepel West-Brabant afin de pouvoir proposer à ses habitants l'aide d'un psychologue de première ligne.

Le psychologue est régulièrement présent au CPAS et collabore étroitement avec les assistants sociaux. Cette aide est gratuite pour les clients du CPAS.

Les psychologues recourent à diverses méthodes en fonction de l'histoire du client. L'objectif premier est d'augmenter l'autonomie de la personne qui a besoin d'aide.

Vous avez besoin d'une aide psychologique mais vous n'avez pas les moyens financiers suffisants? Contactez le service social par e-mail à l'adresse servicesocial@wemmel.be ou par téléphone au 02/462.03.00 pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.



UN NOUVEAU CALENDRIER D'ENLÈVEMENT DES IMMONDICES, DE NOUVELLES RÈGLES DE RECYCLAGE, DES NOUVEAUX SACS

Début janvier, vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres un nouveau calendrier d'enlèvement des immondices. En marge des dates des collectes, ce calendrier regorge d'informations sur la manière de trier vos déchets, sur le parc de recyclage, etc. Vous n'avez pas reçu le calendrier d'enlèvement des immondices? Qu'à cela ne tienne: vous pouvez aussi le consulter en ligne sur le site Internet de la commune ou installer l'application Recycle.

Téléchargez l'appli sans plus attendre. Si vous préférez tout de même disposer d'une version papier du calendrier d'enlèvement des immondices? Demandez-la auprès du Service Environnement.

LA NOUVEAUTE:

Les sacs uniformes pour les déchets résiduels et les déchets compostables. Ils existent en 3 formats: 15, 30 et 60 litres. Vous pouvez aussi acheter ces mêmes sacs dans les autres communes relevant du rayon d'action d'Intradura, au même prix unitaire. Les anciens sacs peuvent encore être utilisés jusqu'au mercredi 30 juin 2021 inclus.

Points de vente à Wemmel



SAVIEZ-VOUS QUE...

si vous triez vos déchets correctement, il ne reste pas grand-chose pour le sac de déchets résiduels? Peut-être aurez-vous même désormais assez d'un sac de 30 litres, ou même de 15! Besoin de conseils? Renseignez-vous auprès du Service Environnement.

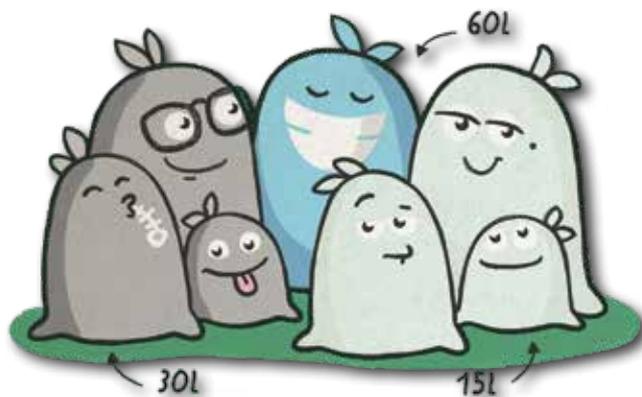
Sur rendez-vous. Tant le parc de recyclage que le Service Environnement travaillent sur rendez-vous. Pour le parc de recyclage, il suffit de surfer sur le site <https://intradura.mijnrecyclagepark.be> ou d'appeler le 02/334.17.40. Pour obtenir un rendez-vous auprès du Service Environnement, appelez le 02/462.05.60.

Collecte des sacs de déchets compostables. Les déchets compostables sont désormais collectés le mercredi. Si vous avez uniquement des déchets compostables de cuisine, vous pouvez utiliser le seau à déchets (à la place des sacs de 15 litres). Ce seau est disponible gratuitement auprès du Service Environnement. Prenez rendez-vous pour aller le chercher.

Contenu du sac PMC. En plus des emballages habituels, vous pouvez désormais déposer dans le sac PMC élargi les emballages en **plastique suivants**:

- ravers, barquettes et bacs;
- pots et tubes;
- films et sachets.

Autrement dit, tous les emballages en plastique ont désormais leur place dans le sac PMC.



Le Conseil du CPAS se réunira le mercredi 24 février 2021 à 20h.

Le Conseil communal se réunira le jeudi 25 février 2021 à 20h. Les deux assemblées se dérouleront sous forme numérique.

Vous pouvez suivre les réunions des Conseils en direct via Teams. Il vous suffit de vous inscrire en envoyant un e-mail à affaires.internes@wemmel.be, au plus tard le mercredi 24 février 2021 à 14h pour le Conseil du CPAS et au plus tard le jeudi 25 février 2021 à 14h pour le Conseil communal.

Radio Fiona (5+)

Podcast gratuit pour les enfants



Dans les couloirs vides d'un théâtre, seule la concierge Fiona erre encore. Plus personne pour jouer ou danser sur la scène, plus de spectateurs admiratifs dans la salle. Pour

remplir le vide qui s'est installé dans le bâtiment et dans son cœur, Fiona lance son propre programme radio: Radio Fiona!

Elle interviewe les objets qui l'entourent: une brosse de WC en pleurs, le parquet jadis foulé par tant de ballerines de Flandre, un rideau maniaque ou encore Dramaturgino, le dramaturge local. Le théâtre reprend vie. L'espace d'un instant. Même si ce n'est que dans la tête de Fiona.

Réécoutez Radio Fiona sur le site dezandloper.be/nl/familie.

Plexidate – envie d'une conversation?

Envie de voir tes amis ou ta famille? Marre de la promenade ou mauvais temps pour une ballade? Plutôt marre de parler contre ton ordinateur? Voici la solution! Bientôt tu pourras venir te mettre à l'abri dans notre 'plexi-date'! GC de Zandloper organise l'initiative unique pour se rencontrer 'en toute sécurité'. Invite quelqu'un et rencontre cette personne dans notre 'boîte à parler'. Chacun entre de son côté du local; un plexiglas vous sépare. Prêt à la surprise? Nous te réservons un interlocuteur intéressant. Conversation agréable garantie... L'inscription se fait par demi-heure pendant différents jours. Reste à choisir pour ton propre contact ou notre rencontre à l'aveugle.

Bavarder dans notre 'Plexidate' ne coûte rien. Il va de soi que nous faisons le nécessaire à ce que tout puisse se dérouler en toute sécurité.

Où? Parking en face de l'hôtel de ville à Wemmel
Quand? samedi 6 et dimanche 7 mars - 9h -17h
lundi 8 en mardi 9 mars - 9 h -19 h

Inscriptions: www.dezandloper.be - 02 460 73 24 - info@dezandloper.be

CES ACTIVITES N'AURONT LIEU QUE SI LES MESURES EN VIGUEUR POUR LIMITER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS LE PERMETTENT.

WEMMEL FLASH

- ✓ La 'Huis van het Kind' de Wemmel (en collaboration avec la bibliothèque et Open Context) poste régulièrement une nouvelle séance de lecture à haute voix sur la page YouTube de la commune! Le lien suivant permet de les découvrir toutes: <https://youtube.com/playlist?list=PLCa8-UTe3ZEMUvKwV-Axzke6nSsKbbcnr>.
- ✓ Le Service Environnement a initié un trajet de coaching auprès de Vlaanderen Mooi. L'objectif de ce trajet de coaching est de mettre en œuvre une politique efficace en matière de détritiques et de déversements clandestins. Ce trajet s'étale sur une période de 3 ans.
- ✓ Comme chaque année, le Service Technique a mis au point un plan d'épandage. La priorité est accordée aux axes principaux et aux abords des écoles. Saviez-vous d'ailleurs que le sel de déneigement n'est activé qu'à condition que suffisamment de voitures circulent? Si ce n'est pas le cas, le sel de déneigement gèle lui aussi.
- ✓ Les menuiseries de l'académie communale sont en cours de restauration. Après l'obtention de subventions du département Onroerend Erfgoed et d'Agion, il a été décidé de donner un coup de neuf aux fenêtres, protections solaires et autres.
- ✓ Le Conseil communal a décidé en sa séance du 17 décembre 2020 de signer la convention passée avec Toerisme Vlaams-Brabant. A travers cette coopération régionale, la commune et Toerisme Vlaams-Brabant espèrent augmenter la notoriété du Groene Gordel – la ceinture verte autour de Bruxelles – et d'y attirer davantage de visiteurs.
- ✓ La maison communale (avenue Dr. H. Follet 28) fait en ce moment l'objet d'une étude historique qui se penche notamment sur l'histoire de la construction du château et ses finitions (extérieures) d'origine. Les résultats de cette étude seront utilisés pour inventorier les possibilités d'éventuellement agrandir et rénover le château.

CONCOURS: WEMMEL FETE L'HIVER



En décembre et janvier, la commune de Wemmel brillait de mille feux grâce aux magnifiques décorations disposées par les commerçants et habitants dans leurs vitrines, jardins et habitations. Sans oublier bien sûr la balade illuminée dans le parc du château. Durant toute cette période, les habitants et les commerçants avaient la possibilité d'envoyer à la commune une photo ou une vidéo de leurs illuminations pour tenter leur chance de remporter un prix!

Les habitants pouvaient gagner des bons à valoir

et les commerçants pouvaient remporter un reportage photo consacré à leur entreprise. Dans l'intervalle, les gagnants ont été mis à l'honneur dans une vidéo que nous avons postée sur nos réseaux sociaux. Quant aux commerçants figurant parmi les gagnants, ils auront droit à un reportage que vous pourrez découvrir dans la prochaine édition de ce Wemmel Info. Vous aussi, vous trépignez déjà d'impatience rien qu'à l'idée de les découvrir?!

Les gagnants parmi les commerçants sont:

Boucherie Peter • Le pain quotidien • My little one
Parre's • Supersmaak • The little house shop
Ivan's Sportshop

Les gagnants sont:

A. Floridor - A. Haraburda - C. Chaineux
C. Crouchs - C. Lenseclaes - Deleeuw - E. Debecker
D. Ngalle - E. Geus - E. Tuts - F. Goossens - F. Nijs
I. Bex - J. Jonckheere - K. Staripolsky - L. Mandiaux
L. Orluc - L. Reynaerts - M. Debreyne - M. Deneve
M. Legrand - M. Roelandt - M. Verbelen - P. Cornet
S. Keller - S. Tuerlinckx - S. Van Ransbeeck
T. Marfescu - V. Dauwe - V. Defeld

La taxe communale générale disparaît

En 2020, vous avez payé la taxe communale générale pour la dernière fois (160 euros par ménage, 80 euros pour les personnes isolées). Cette taxe a en effet dans l'intervalle été supprimée.

La disparition des recettes est compensée par une adaptation de l'impôt complémentaire à l'impôt des personnes physiques, qui sera porté à partir de l'exercice d'imposition 2021 à la moyenne des communes du Brabant flamand (7,3%). L'administration simplifie et solidarise ainsi le régime fiscal.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Wemmel lève un impôt complémentaire de 7,3% sur le montant de l'impôt des personnes physiques. Si vous devez par exemple payer 1000 euros pour l'impôt des personnes physiques, un impôt communal complémentaire de 73 euros vient s'y ajouter. Vous payez donc 1073 euros à l'Etat, qui



reverse 73 euros à la commune. Tout passe donc désormais par votre déclaration d'impôts.

Pour la plupart des Wemmelois, la suppression de la taxe communale générale et l'augmentation de l'impôt complémentaire à l'impôt des personnes physiques ne changent donc pour ainsi dire rien à la pression fiscale communale, voire un léger avantage.

PRIMES: QU'EST-CE QUI CHANGE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020?



Quelques nouvelles primes ont été lancées et d'autres ont été adaptées. Vous en trouverez ci-après un aperçu. Il est important aussi que vous consultiez les conditions sur le site Internet de l'organisme qui octroie la prime, ou en prenant rendez-vous auprès de notre guichet Logement (logement@wemmel.be ou 02/462.05.55).

Le site premiezoeker.be vous permettra aussi d'obtenir rapidement un aperçu des primes auxquelles vous pouvez prétendre si vous construisez, transformez, louez ou achetez un logement en Flandre.

Vous y trouverez aussi les primes que vous pouvez obtenir pour planter ou entretenir des espaces verts ou pour réduire la quantité de déchets.

Qu'est-ce qui a changé?

- les primes pour la rénovation de votre logement. Si vous posez vous-même de l'isolation, vous n'obtenez pas de prime, si ce n'est pour les factures établies jusqu'au 31/12/2020 inclus. Votre facture ne peut pas remonter à plus de 1 an pour la prime octroyée par Fluvius. Dans le cadre de la prime à la rénovation, l'isolation continue à faire partie de la rénovation du toit mais il doit s'agir d'une rénovation totale de la toiture;
- les primes pour les panneaux solaires. Cette prime est nouvelle et a été lancée dans le sillage de la suppression de l'avantage du compteur tournant à l'envers;
- la prime pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel;
- la prime de démolition et de reconstruction a été supprimée à partir du 1/01/2021;
- le taux de TVA a été réduit de 21% à 6% pour les projets de promoteurs et de particuliers consistant en la démolition et la reconstruction de bâtiments et habitations;
- la 'prime au label', nouvellement créée pour quiconque possède une habitation en Flandre en 2021 et la rénove dans les cinq ans d'une manière telle que la performance énergétique s'en trouve sensiblement améliorée;
- la prime pour les batteries domestiques est prolongée jusqu'à la fin 2021. La prime s'élève à 250 euros par kilowattheure de capacité réelle, avec un maximum de 3.200 euros ou de 35% du coût de l'investissement;
- si vous voulez isoler et en même temps désamianter le toit ou la façade extérieure de votre habitation, vous pourrez en 2021 et 2022, demander une prime additionnelle auprès de Fluvius;
- la prime pour le vitrage à haut rendement et l'isolation des murs extérieurs a doublé.

LE CPAS DE WEMMEL ADHERE AU PROJET SVK PRO 2020

Le 1^{er} décembre 2020, la société flamande du logement social – Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen ou VMSW – a lancé le projet SVK Pro 2020 à l'intention des initiateurs privés. SVK Pro veut encourager le secteur privé, par exemple les promoteurs immobiliers, à construire des habitations et à les louer pour une longue période (18 ans) à une agence immobilière sociale (AIS).

L'AIS du CPAS de Wemmel a adhéré à cette procédure au même titre que 27 autres agences immobilières sociales actives dans toute la Flandre.

Ce projet vous intéresse? Contactez l'agence immobilière sociale au 02/462.03.00 ou à l'adresse svk@wemmel.be.

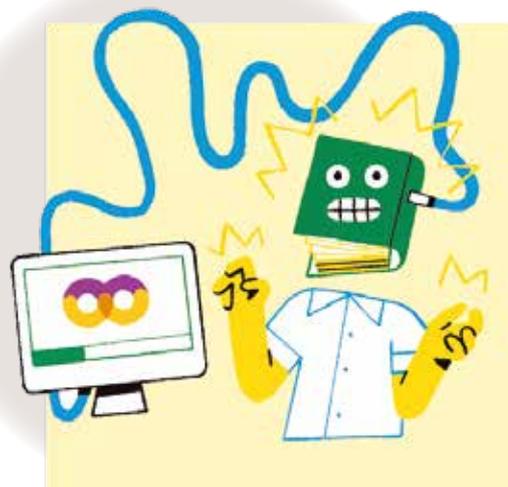
LA BIBLIOTHEQUE DE WEMMEL PASSE AU NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE DE WISE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- **La bibliothèque de Wemmel sera fermée du jeudi 18/02/2021 au vendredi 26/02/2021 inclus.**
- **La bibliothèque de Wemmel rouvrira ses portes le samedi 27/02/2021 de 14h à 17h.**
- **Tout le matériel prêté est prolongé jusqu'au vendredi 19/03/2021 inclus.**

A la mi-février 2021, la bibliothèque de Wemmel passera en même temps que les autres bibliothèques du Brabant flamand au nouveau logiciel de gestion de bibliothèque de Wise. Pour réaliser cette migration, la bibliothèque sera fermée du jeudi 18 au vendredi 26 février 2021 inclus. Le transfert de toutes les données de l'ancien logiciel vers le nouveau prendra en effet beaucoup de temps, sans compter que les collaborateurs de la bibliothèque devront mettre cette période de fermeture à profit pour apprendre à travailler avec le nouveau logiciel.

L'équipe de la bibliothèque se tiendra à nouveau à votre disposition le samedi 27 février 2021, de 14h à 17h, avec ce tout nouveau logiciel. Nous demandons à nos visiteurs de bien vouloir faire preuve d'un peu de patience à partir de la réouverture étant donné que nos collaborateurs devront encore se familiariser avec le système.



Une fois que tout sera au point, nous pourrons vous aider encore plus efficacement.

Ne vous inquiétez pas de la restitution du matériel emprunté, car la durée de votre prêt est tout simplement prolongée jusqu'au vendredi 19 mars. Aucune amende ne sera donc infligée pendant la période de fermeture. Du jeudi 18 au vendredi 26 février 2021, vous ne pourrez PAS utiliser la boîte de retour.

Pour tout savoir sur cette migration, sur la période de fermeture et sur le fonctionnement de nos services numériques pendant la période de fermeture, jetez régulièrement un coup d'œil au site bib.wemmel.be!

Farys: transmettez chaque année votre relevé de compteur

Transmettez chaque année à Farys le relevé de votre compteur d'eau dès réception du courrier de la compagnie. De cette manière, Farys ne devra pas procéder à une estimation de votre consommation et pourra établir une facture correcte. De plus, les éventuels problèmes au niveau de l'installation intérieure, comme les fuites, pourront ainsi être détectés et résolus plus rapidement.

Comment transmettre votre relevé de compteur?

1. Sur le site Internet: www.farys.be/meterstand-doorgeven
2. En scannant le code QR renseigné dans le courrier de la compagnie
3. Par le biais de My FARYS: <https://my.farys.be>
4. Par téléphone: 0800 90 211

APPEL À CANDIDATURES POUR LE CONSEIL DE L'ACADÉMIE



Le dynamisme de notre Académie ne vous a sans doute pas échappé. Comme nous croyons dur comme fer en la plus-value des accords de coopération et des apports de l'extérieur, nous avons à présent décidé de créer un Conseil de l'Académie. Ce Conseil de l'Académie sera composé d'élèves (2), de parents d'élèves (2), d'enseignants (2) et de collaborateurs (2) des différents acteurs socioculturels de la commune.

Le Conseil formulera des recommandations au sujet des modifications à apporter à l'organisation de l'Académie et émettra des suggestions concernant l'accompagnement et la sécurité des élèves. Il se penchera aussi sur d'autres matières, par exemple sur la

collaboration avec la vie associative ou la promotion de l'offre de l'Académie, le tout dans le but d'offrir un enseignement durable et de qualité. Le Conseil de l'Académie se réunira au moins 2 fois par an.

Nous lançons donc un appel aux candidats enthousiastes et motivés (2 parents d'élèves et 2 collaborateurs des associations socioculturelles) qui sont intéressés de faire partie du Conseil.

Vous aimeriez poser votre candidature pour faire partie du Conseil de l'Académie? Envoyez avant le 1er mars 2021 un e-mail exposant brièvement votre motivation à l'adresse gerard.declercq@wemmel.be.

CONNAISSEZ-VOUS DÉJÀ LA NOUVELLE EID?

Ontdek de vernieuwde eID.



Votre carte d'identité fait peau neuve: l'extérieur est non seulement différent, mais la carte proprement dite a également été modifiée. Les citoyens qui demandent une nouvelle eID remarqueront qu'elle a légèrement changé d'apparence. La nouvelle eID suit en effet les directives européennes, de sorte qu'elle offre notamment une protection additionnelle contre la fraude à l'identité. Grâce à la photo perforée combinée à vos empreintes digitales, la carte est désormais encore plus difficile à falsifier.

Plus d'infos: vernieuwde-eid.be



CORONA

Le centre de vaccination de Wemmel

La Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen va créer en collaboration avec les différentes administrations communales deux centres de vaccination pour la région: un au JDK Hall à Londerzeel et un autre au Complexe Zijp à Wemmel.

Où se trouve le centre de vaccination et comment peut-on s'y rendre?

Le complexe Zijp se situe au numéro 101 du Zijp et est aisément accessible à vélo, avec les transports en commun, à pied et en voiture. Des parkings sont prévus tant pour les vélos que pour les voitures. Pour les personnes qui ne peuvent se rendre au centre de vaccination pour des raisons médicales une solution sera proposée.



Il sera fait appel à la Centrale des Moins Mobiles et la commune envisage avec De Lijn la possibilité de prévoir davantage de bus pour desservir le centre de vaccination.

Au centre de vaccination

Une fois au centre de vaccination, il vous restera 4 étapes à parcourir:

1. Accueil: un collaborateur chargé de l'accueil vérifie vos données.
2. Enregistrement: un(e) infirmier(ère) vous fournit des informations concernant le vaccin, vous enregistre et vous fixe un rendez-vous pour la seconde piqûre.
3. Vaccination: un(e) infirmier(ère) vous vaccine.
4. Suivi: vous vous reposez un quart d'heure sous la surveillance d'un médecin qui vérifie l'apparition éventuelle d'effets secondaires.

Et vous voilà vacciné(e) en toute sécurité!

Quand est-ce votre tour d'être vacciné(e) et comment le saurez-vous?

Les autorités fédérales ont mis au point un plan échelonné qui détermine quel groupe cible sera vacciné à quel moment. Vous trouverez ce plan sur le site <https://www.laatjevaccineren.be/volgorde-van-vaccineren> (en néerlandais). Ce timing est toutefois encore susceptible de changer en fonction des décisions prises par les autorités fédérales et du nombre de vaccins disponibles.

Vous serez averti(e) personnellement lorsque vous pourrez vous faire vacciner.

Les dernières informations sont en tout temps disponibles sur le site Internet de la commune ou sur le site [laatjevaccineren.be](https://www.laatjevaccineren.be) (en néerlandais).

CORONA



Pourquoi est-il important de se faire vacciner?

Le vaccin peut vous éviter d'être gravement malade et peut donc sauver des vies. Il est donc très important de vous faire vacciner. Pas seulement pour vous-même, mais aussi pour les autres. Un vaccin protège l'individu auquel il est administré. Ce n'est qu'à partir du moment où suffisamment d'individus sont vaccinés qu'il est possible de protéger la communauté entière. En vous faisant vacciner, vous contribuez donc à obtenir l'immunité collective qui permettra d'endiguer le virus et de le bannir définitivement de la communauté.

Puis-je proposer mon aide dans un centre de vaccination?

Après le premier appel lancé, la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen a été contactée par de nombreux bénévoles, ce qui est une excellente nouvelle.

Vous pouvez aussi proposer votre aide en tant que bénévole pour une phase ultérieure. Dans ce contexte, nous sommes surtout à la recherche de médecins et d'infirmiers(ères). Si cela vous intéresse, il vous suffit d'envoyer un e-mail avec votre motivation et vos coordonnées à l'adresse elz.regio.grimbergen@gmail.com.

Cet article a été rédigé le 09/02/2021, de sorte que certaines informations sont susceptibles d'être dépassées. Vous trouverez les dernières informations sur les vaccinations sur le site laatjevaccineren.be (en néerlandais). Les informations concernant le centre de vaccination figurent quant à elles sur le site www.wemmel.be.

Tenez bon et suivez les 6 règles d'or:

Respectez les règles d'hygiène.

Optez de préférence pour des activités à l'extérieur.

Pensez aux personnes vulnérables.

Gardez vos distances (1,5 mètre).

Limitez vos contacts rapprochés.

Suivez les règles pour les rassemblements.



Quelles sont les autres mesures en vigueur?

- Les rassemblements de 2 personnes et plus sont interdits sur le domaine public à Wemmel entre 22h et 5h, à l'exception des parents et enfants et des personnes domiciliées à la même adresse.
- Un couvre-feu s'applique entre minuit et 5h du matin.
- Le télétravail est obligatoire pour tous les membres du personnel de toutes les entreprises, toutes les associations et tous les services, à moins que ce ne soit pas possible en raison de la nature de la fonction ou pour des raisons de continuité des opérations, des activités ou de la prestation de services.
- Les déplacements récréatifs et touristiques en provenance et à destination de la Belgique sont interdits du mercredi 27 janvier au lundi 1er mars 2021. Le respect de cette interdiction de voyager sera contrôlé pour le transport routier, aérien, maritime et ferroviaire.

qu'en est-il exactement de la quarantaine et de l'isolement?

La quarantaine signifie que vous vous isolez à titre préventif pour éviter une éventuelle propagation du coronavirus. L'isolement signifie que vous restez chez vous parce que vous êtes malade ou que vous avez testé positif au coronavirus.

Suivez toujours l'avis de votre médecin traitant!

Vous devez vous placer en quarantaine:

- dès que vous vous sentez malade, mais que vous n'avez pas encore été testé positif au coronavirus;
- lorsque vous avez eu un contact à haut risque avec une personne contaminée par le coronavirus. Il est question de contact à haut risque lorsque vous vous êtes trouvés à moins de 1,5 mètre l'un de l'autre pendant plus de 15 minutes alors qu'aucun de vous ne portait correctement son masque buccal;
- après un séjour de plus de 48 heures à l'étranger et lorsque vous recevez un SMS après avoir complété le Passenger Locator Form (PLF).

Comment se déroule une quarantaine?

- Restez chez vous.
- Faites-vous tester:
 - o si vous avez été en contact avec une personne contaminée par le coronavirus: vous vous soumettez une première fois au dépistage après avoir reçu un appel téléphonique d'un traceur de contacts et une seconde fois le 7e jour après votre dernier contact avec la personne contaminée par le coronavirus. Le premier dépistage n'a lieu que si vous recevez un appel téléphonique dans les 72 heures après votre dernier contact avec la personne contaminée par le coronavirus;
 - o après un séjour à l'étranger: vous vous soumettez au dépistage le 1er jour et le 7e jour après votre retour en Belgique.
- Votre test du 7e jour est négatif? Vous pouvez alors sortir de votre quarantaine. Faites néanmoins encore preuve d'une vigilance accrue pendant 7 jours.
- Votre test du 7e jour est positif? Placez-vous en isolement et restez chez vous pendant encore au moins 10 jours. Lisez plus bas pour savoir ce que vous devez faire en cas d'isolement.
- Vous vous sentez malade? Contactez votre médecin traitant. Vous passerez alors un test immédiatement.

ATTENTION:

- o Si vous n'êtes pas autorisé(e) à vous soumettre au dépistage (par exemple les enfants de moins de 6 ans), vous devez rester chez vous pendant 10 jours. Au terme de ces 10 jours, vous pourrez à nouveau quitter votre domicile. Faites néanmoins encore preuve d'une vigilance accrue pendant 4 jours.
- o Si vous êtes en mesure de travailler de chez vous, vous devrez faire du télétravail. Vous n'êtes pas autorisé(e) à vous rendre sur votre lieu de travail. Si vous n'êtes pas en mesure de travailler de chez vous, un certificat de quarantaine vous sera délivré.

Vous devez vous placer en isolement:

lorsque vous êtes testé positif au coronavirus. L'isolement dure au moins 10 jours et vous devez rester chez vous pendant toute cette période. Vous ne pourrez quitter votre domicile:

- que lorsque vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 3 jours;
- que lorsque vous n'avez plus de problèmes respiratoires (oppression, difficultés respiratoires).

Si vous ne vous conformez pas aux règles de quarantaine et d'isolement, vous risquez une sanction ou une amende. Le respect des règles de quarantaine et d'isolement fait l'objet de contrôles assidus de la part des collaborateurs de l'administration communale et de la police.

Pour en savoir plus, surfez sur le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/quarantaine-isolement/> ou scannez le code QR.

